

Commissions officielles
où l'UFC-Que Choisir de la Vienne représente les consommateurs

CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture)

CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Vienne)

CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) de la Nouvelle-Aquitaine

CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

- Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais ;
- Buxerolles ;
- Eaux de Vienne ;
- Grand Poitiers.

CLI (Commission Locale d'Information) de Civaux

CoDERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Comité de pilotage du programme "Re-Sources"

- aire d'alimentation des captages de Gué de Siaux ;
- aire d'alimentation du captage de la Jallière ;
- aire d'alimentation des captages de Destilles et Croix de Boisse ;
- aire d'alimentation du captage de Choué-Brossac ;
- aire d'alimentation du captage de Fleury.

CSPRT (Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques)

CTGQ (Contrat Territorial « Gestion Quantitative ») du bassin du Clain

CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Clain

Projet de territoire du SAGE Clain

SDE (Schéma Départemental de l'Eau)

L'UFC-Que Choisir de la Vienne est membre du CA de :

- ATMO Nouvelle-Aquitaine ;
- Vienne Agro Bio.